

- **dans le cas éventuel où le candidat aurait des liens de parenté avec un membre d'une direction (parents, sœur, frère...), il ne sera pas affecté à cette direction,**
- **seuls les candidats ayant 18 ans révolus peuvent postuler.**

Par ailleurs, afin de mieux connaître et de suivre d'une année sur l'autre la population ayant accès aux emplois d'été proposés par la Marie ou la Communauté des Communes **un formulaire** est à compléter. Il permet à la fin de la saison de faire **un bilan des candidatures** retenues sur les postes d'emplois d'été.

Ce formulaire et la liste des emplois d'été sont à disposition sur notre site internet, à l'accueil de la Direction des ressources humaines.

Toutes les demandes devront être adressées à la Direction des ressources humaines **dès que possible et au plus tard le 17/04/2020**. Une lettre de motivation et Curriculum Vitae détaillé devront être joints au formulaire.